



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U12F/U13F/U14F/U15F

(Joueuses nées en 2009/2010/2011/2012)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueuses figurant dans la liste ci-jointe sont convoquées

VENDREDI 26 AVRIL 2024

(U14/U15) rdv 12h30 MATCH CONTRE LE GRAND VAUCLUSE à 13H30

(U12/U13) rdv 14H MATCH CONTRE LE VAR à 15H30

Au Stade Pierre Bini, Avenue des Sports, 05300 LARAGNE

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

📧 Fabien Mercadal (CTD PPF ALPES) – fmercadal@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité

Groupe U14 U15
Stade Pierre Bini, Avenue des sports, 05300 LARAGNE
RDV 12H30 MATCH 13H30

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Club</i>
ERGIN	Irem	SCES
GIRAUD	Clara	SCES
REY	Candice	SCES
ANTIQUI	Yassia	AFCV
LAKHBA	Melina	AFCV
BOURZEIX	Lana	US VIVO
REY	Julia	SCES
ANDRE	Gwenn	SCES
ALESSANDRI	Lily	SCES
SABOT	Charlotte	SCES
BELMONTE	Alicia	Gap Foot 05
BOUAKAK	Myriam	Gap Foot 05
LUCIEN	Louana	Gap Foot 05
LEBLOND	Assya	Gap Foot 05
FUMEX	JEANNE	SISTERON
RENNA	Léa	L'Avance
SADOUD	Sakina	Gap Foot 05
LISIECKI	KELLY	ASVG
OUALIBA	AYA	ASA

**Encadrement : Nassera ELAHIAR, Christophe BELLARD, Laurent ABRACHY et Camille MARTIN
(membres commission technique), Fabien MERCADAL (CTD PPF) et Pierre Yves BERNIER (CTD DAP)**

Groupe U12 U13
Stade Pierre Bini, Avenue des sports, 05300 LARAGNE
RDV 14H30 SEANCE 15H30

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Club</i>
SEBBAR	Jasmine	Laragne Sport
CHICO	Chiara	SCES
PARET	Emma	FC Sisteron
CARMONA	Lola	GJMD
BOUTILLIER	ANGELINA	EPM
FANIT	LINA	Gap Foot 05
MOREIRA	KATALINA	FC Sisteron
ROUIT	CLEMENCE	FC Sisteron
BELISAIRE	MALYA	AS DAUPHIN
CHAMOUSSIDINE	AINNA	GAP FOOT 05
ZIDI	DELINDA	GAP FOOT 05
PERFILOVA	SOFI	VIVO 04
CAMPAGNA	MELANIE	MALIJAI
BELHIA	Kalissa	Gap Foot 05
UNICAMENTI	Alycia	SISTERON

**Encadrement : Nassera ELAHIAR, Christophe BELLARD, Laurent ABRACHY et Camille MARTIN
(membres commission technique), Fabien MERCADAL (CTD PPF) et Pierre Yves BERNIER (CTD DAP)**